

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 janvier 2015

**Rapporteur :
Monsieur Guillaume
MENGUY**

N° 12

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 09/02/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 09/02/2015
(accusé de réception du 09/02/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Réalisation d'un projet de 36 logements locatifs par l'OPAC 124, vieille route de
Rosporden
Participation de la ville de Quimper**

La ville a sollicité l'Etablissement Foncier de Bretagne en 2013 pour acquérir un ancien bâtiment industriel vieille route de Rosporden en vue de la réalisation d'une opération d'habitat. Cette acquisition a été faite au prix de 280 000 euros + frais divers pour un prix de revente, actualisé suivant les conditions prévues à la convention opérationnelle qui nous lie à l'EPF, de 313 388 euros.

L'OPAC, sollicité par la ville, propose la réalisation de 36 logements locatifs pour un prix d'acquisition de 50 000 €, correspondant à une charge foncière de 200 000 € diminuée du coût de la déconstruction évaluée à 150 000 € qu'il assumerait.

Afin de finaliser cette opération, il convient d'apporter une participation au profit de l'OPAC de 263 388 euros.

Par délibération du 12 juillet 2013, le conseil municipal a approuvé la signature d'une convention opérationnelle avec l'Etablissement Foncier de Bretagne pour l'acquisition d'une parcelle sise 124 vieille route de Rosporden appartenant à la société SODIAL qui a construit de nouveaux locaux sur la zone de Kerdrioniou.

Cette parcelle de 6000 m² classée en zone UAc au POS se situe dans une zone mixte activité/habitat, à proximité du secteur de Kervilou, secteur repéré par le projet urbain de la ville et le PLH de Quimper Communauté comme un secteur à vocation future d'habitat.

L'EPF a donc réalisé l'acquisition de ce bien au prix de 280 000 euros, plus les frais annexes. La ville s'engageait de son côté à faire réaliser sur ce terrain un projet comportant au moins 50 logements par hectare et 50% de logements locatifs sociaux.

L'OPAC a fait part de son intérêt pour ce site, pour la réalisation d'une opération d'habitat. Le projet de l'OPAC porte sur la création de 36 logements locatifs publics répartis sur 3 petits immeubles et 3 maisons individuelles.

L'OPAC propose de se porter acquéreur de ce site en l'état, et d'assurer la déconstruction du bâtiment. La charge foncière résiduelle serait alors de 50 000 euros HT.

Le prix de revente par l'EPF, en application de la convention opérationnelle, s'élève à 313 388 euros (valeur au 31/12/2014).

En conséquence, il est proposé que l'EPF revende directement et en l'état, à l'OPAC, la propriété 124 vieille route de Rosporden au prix coûtant, et, que la ville verse à l'OPAC une participation de 263 388 euros, correspondant à la différence entre le prix de revente de l'EPF, soit 313 388 euros, et le coût d'achat de l'OPAC, auquel est retiré le coût de la déconstruction, soit 50 000 euros.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 – de valider le principe de la revente de la propriété cadastrée ES 29 par l'EPF au profit de l'OPAC ;
- 2 – d'autoriser monsieur le maire à verser une participation à l'OPAC pour la réalisation de cette opération d'un montant de 263 388 euros.

Le maire,

Ludovic JOLIVET